

@ction Parents

Revue de la Fédération des comités de parents du Québec Vol. 32, N° 3 / Novembre 2008

Dossier spécial

Les communications aux parents

page 4

Feature article

News on the report card front

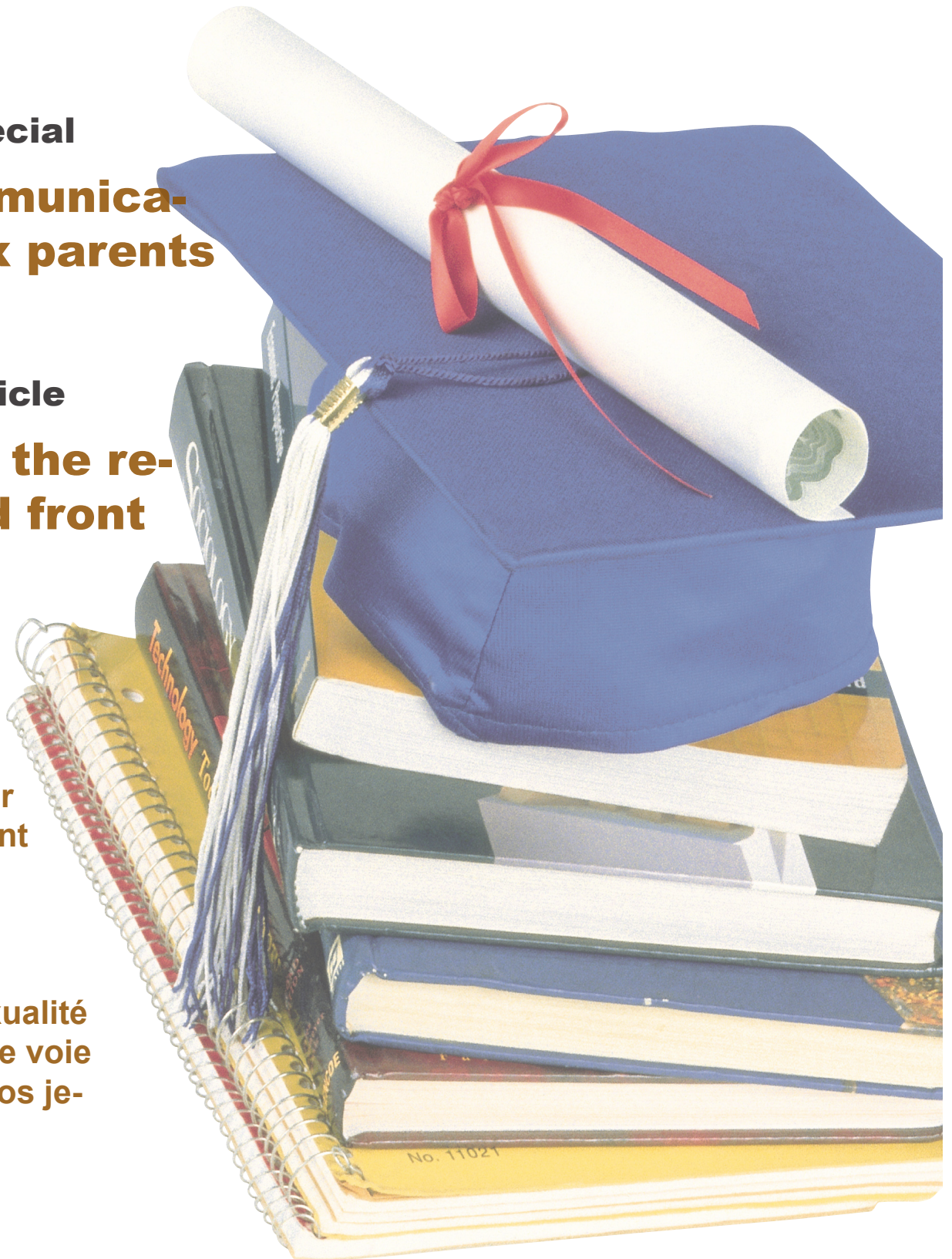
page 8

Devoirs : Trucs et conseils pour aider mon enfant à la maison

Page 11

Lorsque la sexualité devient la seule voie d'identité de nos jeunes

page 12



Mot de la présidente

@ction parents fait peau neuve !



Chers parents,

Voilà, nous en sommes à la première publication, en format électronique, de la revue Action Parents.

Dans le premier numéro de l'Action Parents Express (septembre 2008), j'exprimais ma satisfaction en constatant que la vision que s'est donnée notre Fédération est en bonne voie de réalisation. Or, l'un des éléments de cette vision commune stipule que la FCPQ désire être en mesure « de répondre rapidement et efficacement aux exigences d'un environnement en constant changement ». En privilégiant la communication par mode électronique, plutôt que sous le « format papier », nous nous inscrivons en ligne droite avec cet objectif.

Revenons à la première préoccupation qui nous rassemble : la réussite de nos enfants. Bon nombre de recherches mettent en lumière le nécessaire encadrement parental et le soutien apporté à l'enfant, par ses parents, comme facteurs clés de la réussite scolaire. Or, c'est entre autres grâce aux communications relatives aux résultats de leur enfant (le bulletin et d'autres formes de communication) que les parents ont accès à l'univers scolaire de ce dernier. Il est donc primordial que l'école transmette aux parents une information claire et accessible. À ce chapitre, les parents membres d'un conseil d'établissement jouent un important

rôle lorsqu'ils font valoir les attentes de l'ensemble des parents de l'école, en ce qui a trait aux communications école-parents.

Si la réussite académique de notre enfant nous importe, d'autant plus son épanouissement comme personne nous tient-il à cœur. Or, la sexualité constitue un important facteur de l'épanouissement d'un être humain. La famille s'avérant l'institution la plus apte à transmettre certaines valeurs, les parents portent la responsabilité d'aborder franchement la sexualité avec leurs enfants. C'est aux parents d'abord qu'il incombe de présenter aux jeunes une vision positive de la sexualité humaine. Car, bien au-delà du sensationnalisme ambiant qui mène à l'hypersexualisation, les aspects affectifs et relationnels occupent le centre de l'univers sexuel d'un être humain équilibré.

En plus des textes sur les bulletins et l'hypersexualisation, ce premier numéro de d'Action Parents électronique vous propose d'autres articles qui, nous l'espérons, vous plairont.

Bonne lecture.

Lise Ouellet, présidente

A word from the President

@ction Parents magazine gets a makeover

Dear Parents,

Welcome to the first e-version edition of Action Parents.

In the first issue of Action Parents Express (September 2008), I told you how happy I was to see that the vision the Federation has chosen is coming along very nicely. One of the parts of this vision is the QFPC's ability to respond quickly and effectively to an ever-changing environment. By opting for e-communication instead of going the traditional route (paper), we're right on track when it comes to this objective.

But let's get back to the number one issue we share—our children's success. Numerous studies have shown that parent supervision and support are key factors in this success. Things such as report cards and similar kinds of communication are what provide parents with access to their children's world in school. This is why it's so vital that parents receive clear and accessible information from the school. The parent representatives on Governing

Boards play an important role in promoting what all the parents in the school community expect in terms of school-parent communications.

Our children's academic success concerns us, but their full development as people is something we feel even more strongly about. Sexuality is a significant factor in human growth and fulfilment. The family is the institution best equipped to transmit certain values, and parents are responsible for broaching the subject of sexuality openly and honestly. It is up to parents, more than anyone else, to instill a positive image of human sexuality. Despite the prevailing sensationalism that spawns hypersexualization, emotion and relationship will always be at the core of the sexual universe of healthy and whole human beings.

This debut e-issue of Action Parents features articles on reports cards, hypersexualization, and a number of other topics we hope will interest you.

Enjoy!

Lise Ouellet, présidente



La FCPQ en action

Le conseil d'administration

L'année scolaire est bien débutée de même que les travaux de votre Conseil d'administration. Aussi, comme le veut la tradition, il est de mise de vous présenter les membres qui verront à guider les décisions de la Fédération pour l'année 2008-2009.

Comité exécutif

Présidente	Lise Ouellet
1er Vice-président	François Paquet
2e Vice-président	Alain-Michel Sauget
Vice-président à la Trésorerie	Marc Charland
Vice-présidente aux affaires anglophones	Nathalie Riley

Administrateurs

Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	René Lauzier
Saguenay-Lac-St-Jean	Vacant
Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches	Marc Charland
Mauricie et Centre-du-Québec	Claude Alarie
Estrie	Mélanie Vallerand
Laval/Laurentides/Lanaudière	Germain Locas
Montérégie	Bill Pageau
Île de Montréal	Vacant
CSDM	Christine Fournier
Outaouais	Louise Charrette
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Claudette Latreille
Côte-Nord	Eddy Beaupré
Services aux Anglophones	Jacques Thériault

Banque de questions

C'est avec plaisir que nous vous informons que la rubrique « Questions-Réponses » figurant sur notre site Internet a récemment été mise à jour. Vous y retrouverez les principales questions posées par les parents par courrier, messagerie ou téléphone avec les références à la Loi. Enfin, le regroupement des thèmes a été modifié afin de faciliter la recherche.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site Internet de la Fédération - www.fcpq.qc.ca, vous y trouverez de nombreux services et documents visant à accroître le pouvoir d'influence et d'action des parents au sein de la commission scolaire et à l'école.

Conseil général de la FCPQ - Rappel

Avis à tous les présidents de Comités de parents. N'oubliez de vous inscrire à la prochaine séance du Conseil général qui se tiendra le samedi 22 novembre 2008 à l'Hôtel Gouverneur - Place Dupuis, à Montréal. Au cours de cette rencontre, les échanges porteront principalement sur l'impact de l'adoption du projet de loi 88 (conséquences pour les parents impliqués dans les comités de parents et les autres instances de participation du monde scolaire, opportunités à saisir et outils à développer). C'est un rendez-vous !

@ction Parents

Vol. 32, No 3

Novembre 2008

Tous les présidents des comités de parents, des conseils d'établissements et des organismes de participation des parents, de même que les délégués au comité EHDA au comité de parents qui sont abonnés, reçoivent gratuitement la revue.

Pour vous abonner à @ction Parents électronique complétez le formulaire que vous trouverez sur notre site Internet : www.fcpq.qc.ca

Responsable de la revue

Rychard Gagnon
Participation du comité de planification de la revue

Équipe de rédaction

Fédération des comités de parents du Québec
Josée Leblanc
Caroline Leblanc

La FCPQ autorise la reproduction des textes de la revue Action Parents à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISSN1712-7637

Du nouveau du côté des bulletins

Le texte de Madame Lynda Gosselin a été publié initialement dans le Bulletin d'information aux parents (BIP), édition de septembre 2007. Considérant que celui-ci est toujours d'intérêt, la Fédération des comités des parents du Québec le publie à nouveau en apportant des modifications mineures permettant une harmonie avec les nouvelles directives émises par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Les bulletins présenteront des formulations simplifiées des compétences disciplinaires et des compétences transversales.

On l'attend toujours avec un brin d'impatience, parfois aussi avec de la crainte. À chaque trimestre, il sonne l'heure des félicitations, des mots d'encouragement, des conseils, des mises au point, et parfois aussi des recherches de solutions à des difficultés. Bref, le bulletin est l'objet de bien des attentes de la part des parents. C'est pourquoi la FCPQ vous propose ce court texte qui vous :

- précise ce qu'il en est des éléments annoncées aux bulletins pour l'année 2007-2008;
- donne un aperçu du rôle que peuvent jouer les représentants des parents au conseil d'établissement pour faire du bulletin un moyen de communication le plus satisfaisant possible.

QU'EN EST-IL DES NOUVEAUTÉS ANNONCÉES ?

Attention!

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, indiquait récemment aux parents que dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire les mesures suivantes :

- les élèves devront écrire un texte une fois par semaine dans le cadre de leur cours de français;
- les enseignants auront aussi recours à la dictée pour vérifier les connaissances des élèves;

- une plage horaire sera également réservée quotidiennement à la lecture;
- enfin, le suivi des élèves sera amélioré par l'ajout de deux examens ministériels d'écriture, un à la fin de la quatrième année du primaire et un autre à la fin de la deuxième année du secondaire.

Essentiellement, le régime pédagogique établi par le gouvernement **stipule** que, dès 2007-2008, **les bulletins des élèves du primaire et des trois premières années du secondaire** comportent les caractéristiques suivantes :

DES FORMULATIONS SIMPLIFIÉES DES COMPÉTENCES¹

À partir d'une liste établie par la Ministre, les bulletins présenteront des **formulations simplifiées** des **compétences disciplinaires** (celles que les élèves doivent développer dans chaque matière) et des **compétences transversales** (celles qui sont rattachées à l'ensemble des matières). La différence entre les textes simplifiés et «savants» sera souvent minime ou même inexistante, mais dans certains cas elle sera appréciable.

DES RÉSULTATS EXPRIMÉS EN POURCENTAGES POUR INFORMER SUR :

1. L'état de développement des compétences disciplinaires

Le résultat de l'évaluation d'une ou de plusieurs compétences de chaque discipline sera présenté en pourcentage. Il s'agit en fait des compétences qui ont été évaluées pendant l'étape.

2. La matière

En plus d'une note pour chacune des compétences disciplinaires qui auront été évaluées, on retrouvera une note d'ensemble (résultat disciplinaire). Cette note tient compte de la valeur relative de chaque compétence propre à une discipline, c'est-à-dire de la **pondération**. Par exemple, dans le cas du français, on retrouve trois compétences dont la pondération est présentée dans le tableau ci-contre.

3. La moyenne de groupe pour chaque matière

Pour chaque discipline, une moyenne du groupe sera indiquée; cette moyenne est établie à partir des résultats disciplinaires des élèves d'un même groupe.

DES COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION (ET NON DES POURCENTAGES) POUR CE QUI EST DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES; UNE OU PLUSIEURS D'ENTRE ELLES SERONT CIBLÉES PAR L'ÉCOLE À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE.

À NOTER

Des conditions particulières s'appliqueront toutefois aux élèves souffrant de certains handicaps intellectuels, à ceux qui sont inscrits à la formation préparatoire au travail et aux élèves du préscolaire. On peut en savoir plus sur les particularités des bulletins de ces groupes particuliers d'élèves en s'adressant à la FCPQ.

Compétences	Pondérations
Écrire des textes	40 % de la note
Lire des textes	40 % de la note
Communiquer oralement	20 % de la note

Exemple de calcul pour établir le résultat disciplinaire

	Pondération	Notes de l'enseignant	Résultat disciplinaire	
Écrire des textes	40 % de la note	70 %	28/40	62/80 ↓ 78 %
Lire des textes	40 % de la note	85 %	34/40	
Communiquer oralement	20 % de la note	Non évalué	Non évalué	

Résultats inscrits sur le bulletin

Compétences	Résultat	Français
Écrire des textes	70 %	78 %
Lire des textes	85 %	
Communiquer oralement	Non évalué	

Les pondérations pour chaque matière et chaque année scolaire, sont contenues dans un document ministériel intitulé Tables de conversion.

Le bilan de fin de CYCLE² : Les principes énoncés ci-dessus s'appliquent au **bilan de fin de cycle** dans lequel on retrouvera un pourcentage pour **toutes** les compétences disciplinaires. À noter que le pourcentage indiqué sur les compétences et sur la matière ne sera pas une moyenne des résultats obtenus au fil du cycle, mais bien plutôt le **résultat d'une évaluation du niveau atteint au moment de la fin du cycle**.

L'évaluation par les enseignants

Attention ! Au printemps 2007, quand la Ministre Courchesne a annoncé le retour des pourcentages, plusieurs personnes ont

affirmé qu'on allait tout simplement «traduire» une cote (A+, A, B+, B, etc. ou 1+, 1, 2+, 2, etc.) en pourcentage à partir d'une grille. On parlait alors d'une grille de conversion qui établirait par exemple qu'un B doit se traduire par 80%, un B+ par 85%, etc.

Les directives que le Ministère vient de transmettre aux commissions scolaires ne vont **pas** dans le sens de cette «**traduction mécanique**» des cotes en note. Il appartient aux écoles d'établir la façon de formuler en pourcentage le résultat sur les compétences disciplinaires.

Le régime pédagogique demande aux enseignants de rendre compte dans le bulletin de

l'état de développement des compétences. Il s'agit, bien évidemment, des compétences inscrites au Programme de formation de l'école québécoise. Pour évaluer cet état de développement des compétences, les enseignants doivent s'appuyer sur leur grille de correction, qui tient compte des critères d'évaluation inscrits dans le Programme de formation. La **nouveauté** réside dans le fait qu'ils doivent exprimer le résultat en **pourcentages**.

QU'EN EST-IL DU RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ?

Des besoins généraux d'information

Peu importe sa forme et ses qualités, le bulletin ne peut pas, à lui seul, répondre totalement au besoin d'information des parents. D'autres modalités de communication sont nécessaires. Le régime pédagogique prévoit d'ailleurs que parmi les communications obligatoirement adressées aux parents, certaines ne sont ni des bulletins, ni des bilans des apprentissages. C'est l'école qui en décide la forme. **Les représentants des parents au conseil d'établissement ont certainement le pouvoir de sensibiliser les partenaires de l'école à l'importance d'offrir différentes autres modalités de communications entre les parents et les membres du personnel scolaire qui interviennent auprès de leur enfant.**

Étant donné les modifications qu'apportent le **renouveau pédagogique**³, il est aussi nécessaire que les parents puissent apprivoiser l'esprit du **Nouveau programme de formation**⁴ et tout particulièrement le sens des compétences que leur enfant est invité à développer à l'école.

D'ailleurs, comment bien interpréter des résultats des bulletins si on ne sait pas trop ce sur quoi ils portent? Dans ce contexte, les représentants des parents au conseil d'établissement doivent sensibiliser les enseignants et les autres partenaires de l'école sur le besoin des parents d'obtenir une information compréhensible et suffisante sur les compétences et l'esprit du

Peu importe
sa forme
et ses qualités,
le bulletin
ne peut pas,
à lui seul,
répondre totalement
au besoin d'information
des parents.

renouveau pédagogique.

Ils doivent aussi bien sûr contribuer à trouver des façons accessibles et adaptées de répondre à ce besoin. L'école pourrait par exemple offrir des activités d'information ou diffuser des documents qui, en utilisant un langage simple et des exemples, permettraient aux parents de savoir ce que l'école propose et demande à leur enfant.

La consultation du conseil d'établissement

Depuis décembre 2006, la Loi sur l'instruction publique permet aux parents d'avoir « leur mot à dire » sur les « les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire » (LIP, article 96.15). En effet, la direction d'établissement doit approuver les

modalités de communication après réception de la proposition des enseignants et après **consultation du conseil d'établissement**. Les représentants des parents au conseil d'établissement sont ainsi invités à donner leur avis et ils peuvent même, s'ils le jugent opportun, consulter les parents de l'école (Loi sur l'instruction publique, article 89.1). Ce pouvoir d'influence des parents sur le bulletin est évidemment passablement réduit par le fait que le **régime pédagogique**⁵ fixe plusieurs obligations (pourcentages, moyenne de groupes, énoncés des compétences...). Il reste cependant un espace certain pour faire valoir au conseil d'établissement les attentes parentales en matière de bulletin.

En effet, le régime pédagogique prévoit que certaines décisions relatives aux bulletins soient prises localement. C'est le cas **des commentaires pouvant accompagner les résultats disciplinaires**. Il est certain qu'il y a là de quoi intéresser les parents! D'ailleurs, dans le modèle de bulletin présenté sur le site du Ministère, l'on retrouve pour chaque matière un espace intitulé « Commentaires sur les forces, défis et progrès de l'élève ». De tels commentaires fournissent assurément un éclairage utile sur le cheminement d'un élève et s'avèrent particulièrement précieux dans certains cas, par exemple celui des élèves en difficulté.

Le régime pédagogique exige par ailleurs que les compétences transversales soient accompagnées d'un commentaire à la fin de chaque année. C'est dans l'école qu'on détermine les commentaires qui seront faits sur les compétences transversales, C'est donc là aussi un sujet qui mériterait d'être discuté dans le cadre de la consultation du conseil d'établissement sur « les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire » (LIP, art. 96.15).

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur la façon d'exercer ce pouvoir d'influence, l'on peut consulter **Les bulletins et les autres moyens de communication école-parents. Outil pour les parents membres des conseils d'établissement**. On peut obtenir ce document sur le site de la FCPQ à www.fcpq.qc.ca sous l'onglet «services offerts aux parents», section «textes de références» ou en communiquant avec la Fédération.

En somme, même si le régime pédagogique prescrit d'importantes règles du jeu en matière de bulletin, les représentants des parents au conseil d'établissement ont un espace pour faire valoir les attentes des parents au sujet du bulletin. Il reste à voir ce qu'il en résultera... Ce pouvoir existe depuis moins d'un an et il s'exercera dans le contexte des changements qui viennent d'être apportés au régime pédagogique. Un sujet dont on risque donc de reparler..., en bien, espérons-le !



¹ **Compétence** : capacité à utiliser efficacement des connaissances pour réaliser des tâches et des activités.

² **Cycle** : au primaire, il existe sur 3 cycles de 2 ans chacun; au secondaire, on trouve 2 cycles : le premier comprend les 1^{re} et 2^e secondaire ; le deuxième s'étend de la 3^e à la 5^e secondaire.

³ **Renouveau pédagogique** : la réforme actuelle, c'est-à-dire un grand ensemble de changements de l'éducation qui visent à adapter l'école aux conditions et besoins actuels des jeunes et de la société.

⁴ **Nouveau programme de formation** : document de référence pour les enseignants qui présente un ensemble de compétences disciplinaires et transversales en lien avec cinq grands domaines d'apprentissage : langues (langue d'enseignement et langue seconde); mathématique, science et technologie; univers social (histoire et éducation à la citoyenneté, géographie); développement personnel (éducation physique et à la santé, éthique et culture religieuse); arts. Trois documents forment le programme : un pour le primaire, un pour le premier cycle du secondaire et un pour le deuxième cycle du secondaire. Son implantation a débuté en 2000-2001 et se poursuit depuis, année après année, si bien qu'en 2007-2008, il «fait son entrée» en 3^e secondaire.

⁵ **Régime pédagogique** : document ministériel qui encadre l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en fixant, entre autres, les matières d'enseignement, le temps qui doit leur être consacré et les orientations en matière d'évaluation.

News on the report card front

In September 2007, Lynda Gosselin published an article on report cards. This subject is still in the news, so the Québec Federation of Parents' Committees has decided to provide you with an update that includes the latest directives from the Minister of Education, Recreation and Sports.

Report cards...sometimes awaited with impatience and maybe even fear. With every end-of-term, report cards can spell congratulations, encouragement, advice, clarification and, in some cases, the search for solutions to problems. Report cards can mean many different things to parents. This is why we have put together this brief article that:

- Informs you about new report card features instituted in 2007-2008
- Gives you an overview of the role that parent representatives on Governing Boards can play in making report cards truly effective means of communication.

WHAT'S NEW?

Special note

Michelle Courchesne, Minister of Education, Recreation and Sports, recently announced deployment of the following measures as part of the action plan to improve French at the elementary and secondary levels:

- A mandatory weekly writing assignment in French class
- Dictations as a way of testing knowledge
- Daily reading as part of the school schedule.
- Two new Department exams on writing will be introduced, one at the end of the fourth year of elementary school, and another at the end of the second year of secondary school.

The Basic School Regulation established by the government **stipulates** that, as of 2007-2008, **report cards for elementary-school**

students and for those of the first three years of secondary school must indicate the following:

SIMPLIFIED STATEMENT OF COMPETENCIES¹

Based on a Department list, report cards will present **subject-specific competencies** (the competencies that students must acquire in each subject area) and **cross-curricular competencies** (competencies that span all subjects) in plainer language. Often the difference between the plain-language descriptions and the former wording will be minimal, and at times there will be no difference at all, but in some cases it will be substantial. For example, in the Ethics and Religious Culture program, the former wording for the competencies was stiff and specialized (engaging in dialogue*). This will be replaced by wording that is more user-friendly (discussing your opinions and values with others*).

* Paraphrased by the translator and provided by way of example only

GRADE GIVEN IN PERCENTAGES TO PROVIDE INFORMATION ABOUT:

1. development of subject-specific competencies

The results of the evaluation of a given competency in a given subject for a cycle will be expressed as a percentage.

2. the subject as a whole

There will also be an overall grade for the entire subject in addition to the percentage for each subject-specific competency. This grade takes into account the relative weighting

Report cards will present subject-specific competencies and cross-curricular competencies in plainer language.

for each subject-specific competency. For example, in the language program, the weighting could resemble the following:

3. the group average for each subject

The group average for each subject, determined using the subject-specific results of the students in a same group, will be indicated.

COMMENTS (AND NOT PERCENTAGES) ON CROSS-CURRICULAR COMPETENCIES, ONE OR SEVERAL OF WHICH WILL BE HIGHLIGHTED BY THE SCHOOL AT THE END OF EACH SCHOOL YEAR.

NOTE

Special conditions apply to students with certain intellectual disabilities, students enrolled in technical or vocational programs, and preschool students. Anyone interested in learning more about these report cards can contact the QFPC.

End-of-CYCLE² report: All of the above applies to **end-of-cycle reports**, which will contain a percentage for **all** subject-specific competencies. Note that the percentage indicated for the competencies and the subject will not be for cumulative results, but for **the result of an evaluation at the end of the cycle.**

Evaluation by teachers

When Ministre Courchesne announced the return of percentages in the spring of 2007, many people assumed that grades (A+, A, B+, B, etc. or 1+, 1, 2+, 2, etc.) would simply be converted into percentages using a grid, e.g. B equivalent to 80%; B+ equivalent to 85%.

The Department's directives to school boards are clear about **avoiding a mechanical translation of grades into percentages**. It is up to each school to determine what the scale of correspondence will be.

Under the Basic School

Competency	Weighting
Writing texts	40 % of the grade
Reading texts	40 % of the grade
Communicating orally	20 % of the grade

Example of how the overall grade for the subject is determined

	Weighting	Competency result	Overall grade for the subject	
Writing texts	40 % of the grade	70 %	28/40	62/80 ↓ 78 %
Reading texts	40 % of the grade	85 %	34/40	
Communicating orally	20 % of the grade	Not evaluated	Not evaluated	

What you could see on the report card

Competency	Results	Subject
Writing texts	70 %	78 %
Reading texts	85 %	
Communicating orally	Not evaluated	

The weighting for each subject and for each school year is prescribed in the Department's conversion tables.

Regulation, teachers are required to use the report card to indicate how a student's competency development is faring. Here, of course, we mean Québec Education Program competencies. Teachers base their assessment of the extent of competency development on their evaluation grid, which factors in Québec Education Program evaluation criteria. **What is new**, however, is the fact that competency development must be expressed as a **percentage**.

WHAT IS THE ROLE OF THE PARENT REPRESENTATIVES ON GOVERNING BOARDS?

Need for general information

No matter what a report card looks like or

contains, it alone will never fully meet parents' information needs. Other forms of communication are a must. The Basic School Regulation prescribes communications to parents other than report cards or end-of-cycle competency reports. Each school decides what form these will take. **Parent representatives on Governing Boards certainly have the power to make their education community partners aware of the importance of offering different kinds of communications between parents and the school staff.**

Given the changes under the **EDUCATION REFORM³**, parents must be comfortable and familiar with the spirit of the **QUÉBEC EDUCATION PROGRAM⁴**, in particular, the

meaning of the competencies their children are called on to develop.

How can anyone interpret report card results if they cannot figure out what is being assessed? This is why the parent representatives on Governing Boards must make teachers and the other education partners aware of parents' need for a sufficient amount of easy-to-understand information about competencies and the gist of the education reform.

For parent representatives, this necessarily involves finding accessible and adapted ways of meeting this need. This could include information activities organized by the school, or an information blitz that focuses on documents in everyday language, with plenty of examples, that make it possible for parents to know exactly what the school has in mind for and expects of their children.

Consulting the Governing Board

Since December 2006, the Education Act (section 96.15) has made it mandatory for the school principal to consult with the Governing Board before approving proposals relating to how parents are to be informed of the academic progress of their children. The parents on the Governing Board may therefore «consult the parents of the children in the school on any matter relating to educational services, in particular on report cards and on any other way in which parents are to be informed of the academic progress of their children» (section 89.1). Obviously, parents' power is limited to a certain extent because of the obligations written into the **BASIC SCHOOL REGULATION**⁵ regarding report cards and competency reports, e.g. group averages, percentages, statement of competencies. However, this is still some leeway for the parents on the Governing Board to speak for the expectations of all the parents of the children in the school.

The Basic School Regulation provides for certain local decisions about report cards, a case in point being **the comments that accompany subject-specific results**. Clearly, this is one area that parents are keenly interested in! The report

card template on the Department Web site contains sections for comments on the student's strengths, challenges and progress. Comments of this kind provide extremely useful feedback on students' progress, especially when the students are experiencing difficulties.

Year-end comments on cross-curricular competencies are also mandatory, and schools determine which ones will be addressed. This is one topic worthy of discussion when the Governing Board is consulted «on report cards and on any other way in which parents are to be informed of the academic progress of their children» (Education Act, s. 96.15).

TO FIND OUT MORE

For more information on how to make your power to influence work, see the document entitled *Les bulletins et les autres moyens de communication école-parents*. Outil pour les parents membres des conseils d'établissement at the QFPC Web site at www.fcpq.qc.ca, under the «services offerts aux parents» tab, «textes de référence» section, or by contacting the Federation.

To recap, the Basic School Regulation prescribes certain basic rules when it comes to report cards, but Governing Board parents have some squeeze space for promoting parents' expectations. This particular power has been in force for less than a year and is part of the overhaul of the Basic School Regulation, so only time will tell whether things are working out. Rest assured that there's more news to come...hopefully, it will be good!

¹COMPETENCY: Ability to use knowledge effectively in performing tasks and carrying out activities

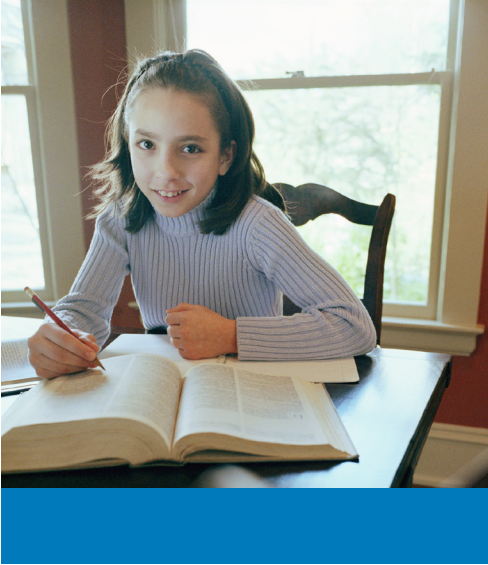
²CYCLE: Elementary education is organized into 3 cycles of 2 years each. Secondary education is organized into 2 cycles: the first covers 2 school years and the second, 3 school years.

³EDUCATION REFORM: The current reform involving sweeping changes in education in order to tailor learning to today's world and to the needs of today's young people and of society.

⁴QUÉBEC EDUCATION PROGRAM: Reference document for teachers that presents the subject-specific competencies and cross-curricular competencies for the five fields of learning: languages (language of instruction and second language); mathematics, science and technology; social sciences (history and citizenship education, geography); personal development (physical education and health education, ethics and religious culture); and art. The program is described in three documents—one for the elementary level, one for Cycle One of the secondary level, and one for Cycle Two of the secondary level. Implementation of the program began in 2000-2001 and has continued incrementally. It was introduced at the Sec. III level in 2007-2008.

⁵BASIC SCHOOL REGULATION: Ministerial document governing preschool, elementary and secondary education and that prescribes compulsory subjects, subject-time allocation, and evaluation policy, among other things.

No matter what a report card looks like or contains, it alone will never fully meet parents' information needs. Other forms of communication are a must.



Trucs et conseils pour aider mon enfant à la maison

Pour bon nombre de parents, l'heure des devoirs et des leçons constitue une corvée. Au retour à la maison, les enfants sont souvent fatigués. Il est donc difficile pour eux de s'asseoir sans bouger et sans faire de bruit pour travailler. Dans d'autres foyers, ça peut se passer tout autrement. Les enfants manquent parfois de motivation, ils refusent d'étudier, ils peuvent faire des crises ou avoir subitement mal au ventre pour ne pas faire leurs devoirs. D'autres étudient calmement et concentré sur la tâche sans pour autant obtenir de meilleurs résultats. Ceux-ci répètent le même rituel soir après soir et ils ont malgré tout énormément de difficultés à retenir ce qu'ils étudient. Ils écrivent leurs verbes, leurs tables de multiplication, leurs mots de vocabulaire pour finir par pratiquement tout oublier au bout de la semaine. Par moment, des parents et des enfants sont complètement découragés et avec raisons.

Les scénarios mentionnés précédemment vous interpellent ? Vous avez comme une impression de « déjà vu » ? Les conseils qui suivent pourront sûrement vous aider. Pour commencer, je tiens à préciser que ces quelques mots ne relèvent pas de grandes études scientifiques, mais plutôt de mon expérience de mère et d'orthopédagogue.

Commençons par parler de la motivation puisque c'est primordial. Vous le savez sans doute, mais le climat dans lequel votre enfant travaille à la maison est important. Cet environnement doit être à la fois calme et stimulant. Il est tout aussi important de développer un rituel avec celui-ci. Dès son retour à la maison, vous pourriez vous asseoir avec lui afin de discuter de votre journée en partageant une collation. Dans le cas contraire, admettons que vous lui permettiez de jouer à ses jeux vidéos lorsqu'il arrive de l'école. Croyez-vous vraiment que ses devoirs et ses leçons peuvent rivaliser avec le Nintendo DS? Il est donc préférable de faire en sorte que les activités stimulantes et amusantes pour votre jeune viennent après l'accomplissement des travaux scolaires. Ces activités seront alors plus plaisantes et votre enfant aura davantage de plaisir à s'amuser puisqu'il sera fier de lui. Il aura tout terminé ses travaux et il méritera son privilège. Pour terminer avec la motivation, les périodes de travail et d'études trop longues sont démotivantes, les enfants ont l'impression de ne pas avancer.

Afin d'aider votre enfant à bien retenir ce qu'il a à étudier et aussi rendre le tout plus stimulant, donnez-lui l'opportunité d'utiliser divers

types de mémoire. La mémoire kinesthésique ou corporelle, la mémoire visuelle et/ou auditive peut être sollicitée afin de permettre à l'apprenant de mieux retenir l'information. Par exemple, un enfant actif aura davantage de plaisir à étudier et aura fort probablement plus de succès en utilisant son corps (en bougeant) que si on lui impose d'être stati-

Croyez-vous vraiment que ses devoirs et ses leçons peuvent rivaliser avec le Nintendo DS?

que. Voici quelques idées, mais ne limitez pas votre créativité. Laissez aller votre imagination afin de créer des manières intéressantes de faire apprendre les leçons à vos enfants.

□ **L'enfant peut utiliser son corps : mémoire corporelle ou mémoire kinesthésique.**

- Étudier ses mots de vocabulaire en utilisant une balle, un ballon, une corde à sauter, etc. Il peut sauter à la corde pour chacune des lettres d'un mot. Il peut lancer la balle et la rattraper en épelant le mot à étudier. Il peut utiliser une chaise berçante, un

gros ballon d'exercice, un vélo stationnaire... Soyez créatifs!

□ **Mémoire visuelle et/ou auditive :**

- Identifier la difficulté du mot de vocabulaire à l'aide d'une couleur. Ex : bibliothè**q**ue
- Nommer la difficulté que comporte le mot. Ex : Dans « bibliothèque » la difficulté c'est le « th ».
- Réécrire ses mots de vocabulaire en faisant de l'imprégnation syllabique : mettre chacune des syllabes de couleurs différentes. Ex : **e**n **t**en **d**re
- Épeler les mots à l'endroit et aussi à l'envers.
- Encadrer les mots pour obtenir une empreinte visuelle. Ex : ralentir
- Inventer une raison pour retenir l'orthographe d'un mot. Ex : bateau : Je dois mettre « eau » pour écrire le son « o » car on a besoin de l'eau pour faire flotter un bateau.
- Écrire le mot en fermant les yeux. Cette technique nous permet d'obtenir une image mentale du mot.
- Classifier, faire des listes de mots ayant les mêmes particularités.

PAR CAROLINE LEBLANC, PROFESSIONNELLE ET RESPONSABLE
DU DOSSIER DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, DIRECTION
DU SERVICE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES,
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES,

MIEUX COMPRENDRE L'HYPERSEXUALISATION

Lorsque la sexualité devient la seule voie
d'identité des jeunes

L'hypersexualisation est un phénomène social qui a pris son essor depuis quelques années. La population en général est touchée par ce concept mais plus particulièrement les pré-adolescents et les adolescents qui constituent une cohorte malléable face aux modèles d'hommes et de femmes qui leur sont proposés, entre autres via les médias.

PLUSIEURS VALEURS SE GREFFENT À DES ATTITUDES PRESCRITES

Selon Pierrette Bouchard (2007), on parle de sexualisation lorsque l'on donne un caractère sexuel à quelque chose qui, au départ, n'en possède pas nécessairement. Un peu comme si la sexualité et plus particulièrement sa dimension génitale avait pris d'assaut notre vie quotidienne dont nos relations avec les autres. La sexualité est tellement banalisée qu'elle en a perdu son caractère intime, son caractère émotionnel. Par son aspect pluridimensionnel, l'hypersexualisation met en relief plusieurs éléments dont l'habillement sexy, la séduction hypersexualisée, l'obsession du corps parfait, les pratiques sexuelles inspirées de la pornographie et une sexualité précoce. Chose importante, il ne faut pas oublier que plusieurs valeurs se greffent à ses attitudes prescrites telles que la performance, la consommation et la volonté d'être vue et reconnue. Globalement, les jeunes ont donc la perception d'une sexualité sans risque, récréative et facile.

DES ENJEUX CONSIDÉRABLES STÉRÉOTYPES SEXUELS

On assiste présentement à un retour en force

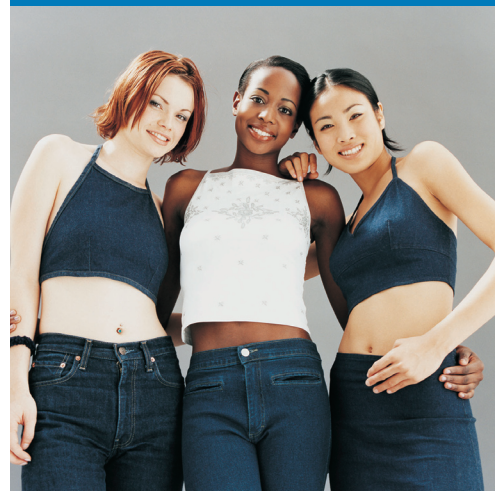
de certains stéréotypes sexuels. À ce niveau, la publicité, Internet, les magazines et les vidéoclips offrent une image d'homme et de femme étroitement liés à la pornographie. Selon le sociologue Richard Poulin (2008), les normes de la pornographie s'ingèrent dans nos valeurs et dictent des comportements à adopter. Ce phénomène est appelé la pornographisation. Pour les jeunes filles, l'apprentissage à la dépendance aux garçons et la pression sociale relative à l'importance d'avoir un chum les amènent à se définir en fonction du regard de l'autre.

Nos garçons, pour leur part, vacillent entre le stéréotype du gars sportif, sans sentiment et avide de sexe et le modèle du gars qui respecte l'autre et qui aspire à vivre une relation amoureuse empreinte de sens. Sommairement, le cadre social est si réducteur que nos jeunes qui aspirent à prendre une direction différente du modèle prescrit doivent être drôlement outillés pour poursuivre leur chemin.

OBSESSION DU CORPS PARFAIT

Le modèle de beauté unique proposé par les médias est, sans équivoque, difficile à atteindre surtout pour une cohorte dont les changements pubertaires créent de nombreux bouleversements physiques et psychologiques.

La beauté étant synonyme de succès, nul doute que certains jeunes adoptent des comportements compromettant leur santé afin de correspondre à cet idéal irréaliste. Selon l'Institut de la statistique du Québec, 55 % des filles de 15 à 19 ans veulent perdre du



La sexualité est
tellement banalisée
qu'elle en a perdu son
caractère intime,
son caractère
émotionnel.

poids. Pour les garçons, 18 % d'entre eux souhaitent gagner du poids, notamment, de la masse musculaire. Être musclé est synonyme de popularité auprès des filles et incite au respect de la part des autres garçons. Ils ont donc tout avantage, selon eux, à opter pour ce modèle. Petite lueur d'espoir : lorsque l'on prend le temps d'aborder ce thème avec les jeunes, lorsqu'on leur donne un lieu pour échanger et lorsqu'ils voient des modèles d'hommes et de femmes, de toutes proportions, qui sont bien dans leur peau, leur esprit critique se développe et l'estime de soi positive reprend une place de choix chez les élèves.

SEXUALISATION PRÉCOCE

La sexualisation précoce propulse nos jeunes dans un univers d'adulte, et ce, même s'ils n'ont pas la maturité affective pour y faire face. Ils sont donc souvent incapables de dire «non» à une pratique sexuelle non souhaitée et de dire un «oui» absolu au condom. D'ailleurs, une récente étude de Statistique Canada, démontre que 22 % des Québécoises de 14 ou 15 ans affirment avoir déjà eu des relations sexuelles et 17 % des Québécois répondent de la même manière. À ce niveau, la situation dans nos écoles mérite qu'on s'attarde à la définition même de la relation sexuelle, car la banalisation du sexe oral est omniprésente et la propagation des ITS fait partie de la réalité de nos adolescents.

SANTÉ SEXUELLE... UN ENJEU NOTOIRE

La santé sexuelle des jeunes est fragilisée par la propagation des ITS à travers certaines pratiques à risques. Selon le Bureau de surveillance et de vigie du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007), la chlamydia est l'infection à déclaration obligatoire la plus fréquente au Québec. Le nombre de cas déclarés a doublé de 1997 à 2004 et s'est stabilisé à un niveau élevé depuis 2005. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus touchés par cette infection. De plus, le taux d'infection à gonocoque a augmenté de 250 % chez les adolescentes de 15 à 19 ans. La santé sexuelle des adolescents constitue donc un enjeu notoire qui a des impacts à

long terme sur l'individu en soi, mais aussi sur la population en général.

PISTES D'INTERVENTION

À la lumière de ce texte, a-t-il lieu de sonner l'alarme? Sans mentionner que tous les jeunes ont des pratiques sexuelles éclatées, on ne peut nier la réalité. La pression et la performance au niveau de la sexualité sont présentes et certains jeunes vont la vivre plus abruptement que d'autres. Que faire alors?

PRIORITÉ : ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Indéniablement, les premiers acteurs d'une éducation à la sexualité de qualité sont sans contredit les parents. Ils ont la possibilité de saisir les occasions de la vie quotidienne pour faire réfléchir leur enfant face à cette banalisation de la sexualité qui pollue l'air ambiant. De plus, le modèle d'homme ou de femme qu'est le parent envoie une panoplie de messages sous-jacents face à la sexualité et influence ainsi, positivement ou négativement, la perception de l'enfant. Les parents me demandent souvent comment faire pour protéger leur enfant de ce phénomène.

Trois éléments priment : développer l'estime et l'affirmation de soi de l'enfant ainsi que sa capacité à résister à la pression des pairs, et ce, à partir de l'enfance.

Pour sa part, le milieu scolaire permet de nombreux points d'ancrage découlant du programme de formation de l'école québécoise afin d'offrir aux élèves, du préscolaire à la cinquième secondaire, une éducation à la sexualité de qualité où le thème de l'hypersexualisation a la possibilité d'être abordé. Par cette approche préconisée, les élèves pourront faire partie d'une démarche cognitive, réflexive et intégrative où l'esprit critique, le sens des responsabilités et la capacité de discernement seront mis à l'avant-plan. (Duquet, 2003)

MOBILISATION ET RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Notre œil s'habitue aux images proposées via les médias. On se demande parfois si c'est

nous qui sommes coincés ou si cette image dérange vraiment. Nous devons dénoncer certaines images, certains comportements afin que des limites soient posées et que nos enfants puissent aussi avoir accès à des modèles d'hommes et de femmes réalistes et épanouis.

En conclusion, je suis à même de constater que plusieurs belles initiatives sillonnent le Québec afin d'outiller nos jeunes face au phénomène de l'hypersexualisation. Des gens de l'éducation, de la santé et de la communauté travaillent ensemble afin d'assurer une cohérence dans les interventions. Je vous invite donc à être attentif à ce qui se passe dans votre communauté en matière d'éducation à la sexualité afin que les enfants du Québec sentent que des adultes qui gravitent autour d'eux sont présents et ont la certitude qu'une sexualité saine et égalitaire est encore possible.

Références

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation, 2003, 56 pages. En ligne : www.mels.gouv.qc.ca

Bouchard, Natasha et Bouchard, Perrette; Boily Isabelle (2007) La sexualisation précoce des filles peut accroître leur vulnérabilité, En ligne : www.sisyph.org. Consulté le 11 octobre 2008

Conseil du statut de la femme, Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux, 27 pages, 2008.



Aide-mémoire pour la préparation du budget annuel de fonctionnement du comité de parents de la commission scolaire

Considérant l'intérêt manifesté par les parents pour un article paru en janvier et février dernier concernant un aide mémoire pour la préparation du budget annuel de fonctionnement d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), la Fédération des comités de parents du Québec a cru utile, en ce début d'année scolaire, de refaire cet exercice pour le comité de parents.

1. RAPPEL DES FONCTIONS D'UN COMITÉ DE PARENTS

D'abord rappelons qu'un comité de parents, ci-après «CP» est institué dans chaque commission scolaire en vertu de l'article 189 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c.I-13.3, ci-après «LIP». Afin de mieux évaluer les besoins financiers pour le fonctionnement annuel du CP, il nous apparaît nécessaire de recenser les fonctions prévues à cette loi. L'article 192 indique ce qui suit :

«192. Le comité de parents a pour fonctions:

- 1° de promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par la commission scolaire;
- 2° de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;
- 3° de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou

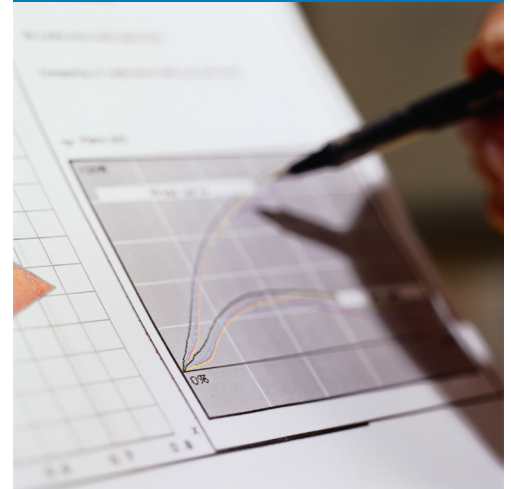
d'apprentissage;

- 4° de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre.»

De plus, l'article 193 énumère les sujets pour lesquels le CP doit être consulté :

«193. Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

- 1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire;
 - 1.1° le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son actualisation;
- 2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
 - 3.1° la politique relative aux contributions financières adoptée en vertu de l'article 212.1;
- 4° (paragraphe abrogé) ;
- 5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;



Le CP ... est le lieu où s'exerce la consultation et la concertation entre la commission scolaire et les parents membres des conseils d'établissement.

6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;

6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

7° le calendrier scolaire;

8° les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire;

9° les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;

10° les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.»

On constate par ses fonctions et les sujets sur lesquels le CP doit être consulté qu'il est le lieu où s'exerce la consultation et la concertation entre la commission scolaire et les parents membres des conseils d'établissement.

2. L'OBLIGATION FAITE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE PRÉVOIR UNE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE SES COMITÉS

L'article 275 de la LIP oblige la commission scolaire à subventionner le fonctionnement du CP et à rendre public les objectifs, principes et critères à partir desquels elle a déterminé cette subvention.

3. À QUOI DOIT ÊTRE CONSACRÉ LE BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS ?

En vertu de l'article 197 de la LIP, le CP doit adopter son budget annuel de fonctionnement et voir à son administration en plus d'en rendre compte à la commission scolaire. Il est précisé que ce budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, la subvention de fonctionnement de la commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Vous aurez remarqué que la loi nous réfère à un budget annuel de fonctionnement. Ainsi, on considère que les seules dépenses qu'un comité peut y prévoir sont celles concernant le fonctionnement du comité, c'est-à-dire des dépenses relatives :

- à la tenue des réunions du comité et de ses sous-comités

de travail ;

- à la représentation du comité auprès d'autres organismes (ex. : frais de déplacement, frais de séjour, etc.) ;
- à l'information ou à la formation des membres du comité.

Il est important d'indiquer que la loi n'a pas prévu de rémunération pour les membres du comité ni le versement de jetons de présence.

Enfin, le comité administre lui-même son budget et doit en rendre compte à la commission scolaire.

4. TRUCS ET ASTUCES POUR LA PLANIFICATION ET L'UTILISATION DU BUDGET

- S'assurer de bien prévoir toutes les catégories de dépenses. À cet effet le tableau reproduit à la page suivante peut-être utile.
- Ne pas hésiter à puiser des idées d'activités en consultant les rapports annuels des années précédentes, les membres du comité, et en interpellant d'autres comités de votre région ou la FCPQ.
- Exprimez vos besoins financiers à la commission scolaire, en prévision de la prochaine année de fonctionnement du comité, lors de la période de consultation budgétaire tenue par celle-ci (habituellement en février ou en mars).
- Lorsque vous exprimez ces besoins financiers, ne pas négliger de sensibiliser vos interlocuteurs de la commission scolaire au fait que ces sommes sont utiles pour assurer:
 - la qualité des travaux réalisés par le comité;
 - la visibilité du comité et la reconnaissance de sa valeur par les parents et les gestionnaires de la commission scolaire ;
 - une meilleure concertation avec les conseils d'établissement, les organismes et les spécialistes partenaires du réseau de l'éducation.
- Ne pas hésiter à exprimer à nouveau les besoins financiers de votre comité, auprès de la direction générale de la commission scolaire, dans le cas où la subvention que celle-ci propose vous semble insuffisante.
- Procéder au début de l'année à l'élection parmi les membres d'un comité interne de suivi budgétaire qui pourra faire rapport, au besoin, sur l'utilisation des sommes.
- En cours d'année, vous pouvez produire un rapport d'étape sur l'état des revenus et des dépenses, et ce, pour le bénéfice des membres du comité.

Tableau pour guider la confection du budget annuel

Catégorie de dépenses	Montant
Dépenses relatives à la tenue des séances du comité, de ses sous-comités de travail ainsi qu'à la représentation auprès d'autres organismes	
<ul style="list-style-type: none"> frais de déplacement [distance moyenne approximative que les membres doivent effectuer X le nombre de membres du comité X le nombre de rencontres prévues X le tarif] (ex. : 70 km X 15 membres X 6 rencontres X 0,45 \$ / km = 2 835 \$) 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> frais de gardiennage [coût approximatif d'une soirée de gardiennage X le nombre de membres du comité X le nombre de rencontres prévues] (ex. : 30 \$ X 15 membres X 6 rencontres = 2 700 \$) 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> frais pour collation [coût approximatif d'une collation X le nombre de rencontres prévues] (ex. : 20 \$ X 6 rencontres = 120 \$) 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> frais de photocopies, frais d'envois postaux, fourniture de bureau 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> etc. 	X \$
Dépenses relatives à la formation	
Les formations de la Fédération des comités de parents du Québec :	
<ul style="list-style-type: none"> session de base sur le comité de parents, le conseil d'établissement 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> sessions de « coaching » 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> formation sur mesure 	X \$
Conférences ou présentations par des représentants d'organismes : (ex. : les frais associés à la présence d'un spécialiste ou d'un représentant d'un organisme desservant les élèves ou leur famille)	
Participation à des congrès, colloques et autres événements de formation	
<ul style="list-style-type: none"> Le congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> Congrès de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> Colloque de l'Association du Québec pour l'intégration sociale 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> Colloques organisés par des regroupements régionaux de comités de parents 	X \$
Il va de soi que les « frais de déplacements et de séjour » reliés à des activités de formation constitueront un poste budgétaire d'importance, et ce, encore plus pour un comité de parents d'une commission scolaire de grande étendue géographique.	
Dépenses relatives à l'information	
<ul style="list-style-type: none"> Les fascicules de la FCPQ 	X \$
<ul style="list-style-type: none"> Des livres et guides (ex. : les publications de l'Hôpital Ste-Justine) 	X \$
Autres activités pouvant occasionner des frais	
La production de dépliants à l'intention des parents d'élèves	X \$
Des envois postaux pour faire connaître le comité	X \$
La mise en place et l'entretien d'un site Internet	X \$
L'organisation d'activités d'information aux parents d'élèves	X \$
Des services de secrétariat ¹	
TOTAL	XX XXX \$

Quick reference tool for drafting your Parents' Committee's annual operating budget

Given the popularity of last January's checklist for drafting the annual operating budget of special needs committees, the Québec Federation of Parents' Committees felt it would be useful to produce a similar document for Parents' Committees.

1. FUNCTIONS OF PARENTS' COMMITTEES

Under section 189 of the Education Act (R.S.Q., c. I-13.3), a Parents' Committee (abbreviated here as PC) is established for each school board. For a clearer idea of the financial resources required for a PC's annual operation, you have to know what its functions are (section 192):

192. The functions of the parents' committee are

1) to promote parents' participation in the activities of the school board and, for such purpose, to designate parents who shall take part in the various committees established by the school board;

2) to give advice on any matter conducive to the most efficient operation possible of the school board;

3) to inform the school board of the needs of parents as identified by the school representatives and by the representative of the advisory committee on services for handicapped students and students with social maladjustments or learning disabilities;

4) to give its opinion to the school board on any matter the latter is required to submit to it.

Section 193 specifies the subjects on which PCs must be consulted:

193. The parents' committee shall be consulted on the following matters:

1) the division, annexation or amalgamation of the territory of the school board;

1.1) the school board's strategic plan and any updated version of the strategic plan;

2) the three-year plan of allocation and destination of the immovables of the school board, the list of schools and the deeds of establishment;

3) the policy adopted under section 212 on the continued operation or closure of schools and on other changes made to the educational services provided in a school;

3.1) the financial contributions policy adopted under section 212.1;

4) (paragraph repealed) ;

5) the distribution of educational services among the schools;

6) the criteria referred to in section 239 for the enrolment of students in schools;

6.1) the dedication of a school to a special project pursuant to section 240 and the criteria for the enrolment of students in that school;

7) the school calendar;

The PC ... is consulted all point to the fact that PCs are the interface for consultation and joint action between the school board and the parent representatives on the Governing Board.

8) the rules governing promotion from elementary school to secondary school or from the first cycle to the second cycle of the secondary level;

9) the objectives and principles governing the allocation of subsidies, school tax proceeds and other revenues among educational institutions as well as the criteria pertaining thereto, and the objectives, principles and criteria used to determine the amount to be withheld by the school board for its needs and those of its committees;

10) the learning activities established by the school board and intended for parents.

The functions of the PC and the subjects on which it is consulted all point to the fact that PCs are the interface for consultation and joint action between the school board and the parent representatives on the Governing Board.

2. THE SCHOOL BOARD'S OBLIGATION TO PROVIDE FUNDING FOR THE OPERATION OF ITS COMMITTEES

Under section 275 of the Education Act, school boards must allocate funding for operation of their PC and make public the objectives, principles and criteria used to determine the amount reserved for PC needs.

3. WHAT SHOULD THE PC'S BUDGET BE EARMARKED FOR?

Under Section 197 of the Education Act, PCs must adopt their annual operating budget, see to its administration, and account for it to the school board. Furthermore, the budget must maintain a balance between the Committee's expenditures on the one hand and the financial resources allocated by the school board and the Committee's own revenues, on the other.

The Act is careful to refer to this budget as an operating budget. This means that the only allowable expenses are those related to operation of the Committee, in other words, those incurred for:

- holding Committee and sub-committee meetings

- representation (visibility with other organizations (e.g. travel and accommodation costs)

- information and training.

Note that the law does not provide for remuneration for **COMMITTEE MEMBERS OR ATTENDANCE BONUSES.**

THE COMMITTEE MANAGES ITS OWN BUDGET AND IS REQUIRED TO REPORT ON IT TO THE SCHOOL BOARD.

4. POINTERS FOR PLANNING AND USING THE BUDGET.

1. Make sure all expense categories have been included. The table on the next page should help.

2. Feel free to brainstorm for ideas for activities by going through the annual reports from previous years or by talking to the QFPC or to other Committees in your region.

3. During the school board consultation period, usually in February or March, let the school board know what your financial needs will be for the coming year.

4. During the above exercise, make school board authorities aware that the amounts granted will be useful in ensuring:

o the quality of the work carried out by the Committee

o the visibility of the Committee and acknowledgement of its worth by the parents of the school and by the school board

o better networking with Governing Boards and other education partners.

5. Don't hesitate to approach the Director General of the school board to reiterate your financial needs if you feel that the proposed allocation is insufficient.

6. At the beginning of the year, elect members from among the Committee to report on the state of the Committee's finances.

7. During the year, produce a progress report for the members of the Committee on the state of the Committee's debits and credits.

Annual budget model

Expense category	Amount
Committee and sub-committee meetings and representation	
<ul style="list-style-type: none"> Travel expenses [approximate average distance travelled by the members X number of members X number of meetings X rate] (e.g. 70 km X 15 members X 6 meetings X \$0.45/km = \$2835) 	\$
<ul style="list-style-type: none"> childcare [approximate cost for one evening of childcare X number of members X number of meetings] (e.g. \$30 X 15 members X 6 meetings = \$2700) 	\$
<ul style="list-style-type: none"> snacks [approximate cost of snacks for one meeting X number of meetings] (e.g. \$20 X 6 meetings = \$120) 	\$
<ul style="list-style-type: none"> photocopies, mailing, office equipment 	\$
<ul style="list-style-type: none"> etc. 	\$
Training	
Training offered by the Québec Federation of Parents' Committees:	
<ul style="list-style-type: none"> basic training for Parents' Committees and Governing Boards 	\$
<ul style="list-style-type: none"> coaching 	\$
<ul style="list-style-type: none"> customized training 	\$
Lectures or presentations by representatives of organizations: (e.g. honoraria)	
Conventions, symposiums, and other similar activities	
<ul style="list-style-type: none"> Annual convention of the Québec Federation of Parents' Committees 	\$
<ul style="list-style-type: none"> Association québécoise des troubles d'apprentissage convention 	\$
<ul style="list-style-type: none"> Association du Québec pour l'intégration sociale convention 	\$
<ul style="list-style-type: none"> Symposiums organized by Regional Parents' Committees 	\$
You can expect that travel costs incurred for attending training activities will account for a large chunk of the budget, especially in the case of Parents' Committees within school boards that cover a large geographical area.	
Information	
<ul style="list-style-type: none"> QFPC modules 	\$
<ul style="list-style-type: none"> Books and handbooks (e.g. Hôpital Ste-Justine publications) 	\$
Other	
Pamphlets or brochures for the parents of the children in the school	\$
Committee publicity mailings	\$
La mise en place et l'entretien d'un site Internet	X \$
L'organisation d'activités d'information aux parents d'élèves	X \$
Des services de secrétariat ¹	
TOTAL	XX XXX \$

Pour tous les parents

*Des outils
à votre portée*

1 Magazine @ction Parents

Des entrevues, des dossiers de fond, des opinions, etc, sur des sujets d'intérêt pour les parents.

2 Sessions de formation

- Le conseil d'établissement
- Présider un conseil d'établissement
- Le projet éducatif et le plan de réussite
- L'organisme de participation des parents
- L'assemblée annuelle et la participation des parents
- Le comité de parents
- Initiation au monde scolaire
- La gestion de projet

3 www.fcpq.qc.ca

Un site convivial et riche en contenu

- Actualité en éducation
- Banque de question
- Fascicules de formation téléchargeables
- Prises de position
- Etc.

4 Congrès annuel - fin mai

Une journée et demie d'ateliers, de conférences et d'activités de partage pour les parents d'élèves.



Fédération
des comités de parents
du Québec

La Fédération des comités de parents offre à tous les parents engagés un service d'écoute et d'aide conseil.

